

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 28 septembre 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-09-28-11

Date de la convocation 22/09/2022	<p>L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
Convoqués : 23 Présents : 16 Représentés : 6 Absent : 1	<p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Christine BOURDELLE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR, Paolo MARCELO</p> <p>Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY WANTIEZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL.</p> <p>Était absent : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p>
OBJET : Désignation d'un conseiller municipal « Correspondant Incendie et Secours »	<p>Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire explique que le décret du 29 juillet 2022, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de <u>conseiller municipal correspondant incendie et secours</u>.</p> <p>Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, il peut, sous l'autorité du maire :</p> <ul style="list-style-type: none">- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- de désigner Monsieur BENOIT Richard en tant que conseiller municipal correspondant incendie et secours ;- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour copie conforme</p>

